

Code de conduite

Bienvenue à la Conférence sur l'avortement et la justice reproductive V :

Nous sommes la révolution !

Nous sommes ravi·e·s de nous réunir en présentiel pour trois jours d'apprentissage, de partage, de réflexion, de mise en réseau et de construction de pouvoir collectif.

Afin de garantir que cette conférence demeure un espace féministe, sûr et inclusif, l'ensemble des participant·e·s est tenu de lire le présent Code de conduite et d'indiquer son engagement à respecter les valeurs de la conférence.

1. Prendre soin du temps collectif

L'ensemble des participant·e·s — y compris le personnel, les facilitateur·rice·s, les intervenant·e·s et les participant·e·s — est tenu de respecter le programme de la conférence en arrivant à l'heure à toutes les sessions.

2. Engagement respectueux

Les participant·e·s sont invité·e·s à interagir de manière respectueuse, courtoise et ancrée dans une éthique féministe du care. Les désaccords font partie de l'apprentissage ; le manque de respect, l'intimidation ou toute forme de préjudice ne sont pas tolérés.

3. Bien-être et participation responsable

Les participant·e·s sont encouragé·e·s à prendre soin de leur bien-être pendant et en dehors des heures de la conférence afin de permettre des échanges significatifs.

Bien que la joie, les liens et l'énergie collective soient valorisés, l'ARJC demeure un espace d'apprentissage et de construction stratégique nécessitant présence, attention et responsabilité partagée.

4. Accessibilité et inclusion

L'ARJC s'engage à garantir l'accessibilité et une participation significative pour les personnes en situation de handicap (physique, visuel, auditif, psychosocial ou autre).

Les participant·e·s sont invité·e·s à respecter et à soutenir la diversité des besoins d'accès.

Les organisateur·rice·s ont déployé des efforts délibérés pour répondre aux exigences d'accessibilité et accueillent avec intérêt toute suggestion visant à renforcer davantage l'inclusion.



5. Diversité et sensibilité

L'ARJC rassemble des participant·e·s issu·e·s de pays, de cultures, d'identités et d'expériences vécues diverses, y compris des personnes de genres divers.

Les participant·e·s sont tenu·e·s de reconnaître, respecter et célébrer cette diversité. Bien que l'ARJC soit un espace d'apprentissage et de désapprentissage, tout comportement raciste, sexiste, homophobe, transphobe, validiste, xénophobe, dénigrant ou assimilable à du harcèlement ne sera pas toléré.

Dans certains cas limités, un premier incident pourra être traité par des mesures éducatives et de responsabilisation, selon le contexte. Les violations répétées ou graves pourront entraîner l'exclusion de la conférence.

6. Tolérance zéro face au harcèlement sexuel

L'ARJC applique une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel inclut tout comportement non sollicité, notamment :

- Commentaires verbaux ou écrits
- Images, contenus audio ou vidéo partagés par voie électronique
- Blagues, gestes ou insinuations
- Comportements ou contacts physiques générant un malaise, un préjudice ou un environnement hostile

Toute plainte, verbale ou écrite, sera prise au sérieux et traitée rapidement. En cas de violation avérée, les conséquences pourront inclure l'exclusion de la conférence et l'interdiction de participation aux futurs événements de l'ARJC. Les personnes de référence et organisations affiliées pourront être informées lorsque cela est approprié.

Le Réseau de soutien juridique (LSN) de la MAMA Network pourra appuyer la sécurité de la conférence et les organisateur·rice·s dans la gestion des plaintes et des processus de responsabilisation.

Lorsque cela est pertinent, les personnes survivantes seront soutenues et accompagnées dans les démarches de signalement auprès des autorités du pays hôte, dans le respect des lois locales et de leur consentement.

7. Confidentialité et sécurité

Les participant·e·s doivent respecter la confidentialité des récits personnels, expériences et informations partagées durant la conférence.

Aucune capture d'écran, enregistrement ou diffusion de contenu n'est autorisé sans le consentement explicite des personnes concernées.

8. Consentement pour les photos, vidéos et médias

Un consentement éclairé sera requis avant toute captation audio, vidéo, photographique ou diffusion sur les réseaux sociaux.

Nous reconnaissons que l'identification publique peut comporter des risques pour certain·e·s participant·e·s. Merci d'évaluer attentivement votre niveau de sécurité et de risque avant de donner votre consentement.